

LE TROUPEAU ERRANT (*)
L'UTILISATION DE L'ESPACE PAR
LES BERGERS DU NIOLU (CORSE)

COMME PARTOUT EN MEDITERRANEE, L'ELEVAGE TRADITIONNEL DES CHEVRES ET DES BREBIS EST, EN CORSE, UN ELEVAGE EXTENSIF. NEANMOINS CE TRAIT NE SUFFIT PAS à le caractériser ; il faut y ajouter un élément qui frappe beaucoup le voyageur : l'errance qui affecte toutes les espèces d'animaux domestiques : porcs, vaches, ânes, mulets, chevaux, chèvres et brebis. Il n'est pas rare de rencontrer en été, sur les routes de montagne, ces bandes d'animaux à demi-ensauvagés qui font dire à Mme J. Renucci : « La Corse est le paradis du bétail errant... Toutes les

(*) Nous sommes heureux de publier dans ce numéro une étude originale de M. RAVIS GIORDANI, de l'Université de Provence, sur un type d'exploitation de zones pastorales couvrant encore aujourd'hui une partie importante de la Corse.

Le milieu naturel de ce pays explique la persistance d'un système pastoral dont l'originalité a été observée dès l'Antiquité. Les lecteurs de *Fourrages*, concernés par l'évolution des systèmes d'élevage, seront certainement intéressés par le travail d'un ethnologue qui leur apporte, dans cette étude, d'utiles éléments de réflexion.

Ce travail vient de paraître dans un cahier spécial de la revue *Ethnologie et Histoire*, sous le titre « Forces productives et problèmes de transition », dédié à la mémoire du Professeur Charles Parain. Nous devons aux Editions Sociales d'avoir pu en reprendre intégralement le texte dans notre Revue.

étendues abandonnées par le rétrécissement des activités agricoles sont devenues le domaine des divagations animales, qui occupe donc 90 % de la superficie départementale (1). »

Il en va de même pour les chèvres et les brebis, à ceci près que, pendant la période de lactation, c'est-à-dire, dans le calendrier pastoral traditionnel, de novembre à août, elles regagnent chaque soir les enclos de traite. Mais, pendant plusieurs semaines, en août, septembre et quelquefois octobre, le troupeau est livré à lui-même, à la montagne. Le berger le surveille de loin en loin, mais il ne contrôle pas ses déplacements quotidiens ; en octobre, il part à la recherche de son troupeau, et ce rassemblement exige souvent plusieurs jours d'efforts, quand le troupeau est disséminé à travers un espace de plusieurs dizaines de kilomètres, en petits groupes (« reghia ») de bêtes conduits par une bête souche qui joue le rôle de leader (« capibanda »).

Gardons-nous de voir trop rapidement dans cette errance du troupeau une sorte d'abandon saisonnier, signe d'une indolence dont on a généralement gratifié les Corses, ou d'un « grippage » technique du système pastoral. Il n'en est rien. D'abord parce que aucune tâche en cette saison n'appelle impérieusement les bergers ailleurs. S'ils quittent le troupeau c'est simplement que rien ne les retient auprès de lui, en ce sens qu'ils n'ont ni à le traire, ni à le tondre, ni à surveiller la mise bas et l'élevage des jeunes, ni à lui trouver des pacages. Quand il le faut, le berger niolin sait faire tout cela ; c'est ce qu'il fait, pendant l'hiver et le printemps, quand il transhume dans les zones basses (« piaggia ») : Balagne, Cap-Corse, Plaine orientale.

D'autre part, on vient de le voir, cette errance s'étend à d'autres espèces domestiques que la chèvre et la brebis. L'absence saisonnière du berger corse derrière son troupeau n'est donc pas une carence, puisque, d'une part, il connaît et pratique la garde et la conduite du troupeau et que, d'autre part, des animaux qu'ailleurs on parque, attache, enferme, sont ici laissés en liberté. Il y a là, indiscutablement, un trait général du pastoralisme et de l'économie corses qu'il faut prendre comme un trait positif et essayer de comprendre.

(1) J. RENUCCI : « L'élevage en Corse, un archaïsme menacé », *Revue de Géographie de Lyon*, 1970, p. 357-389. Article repris dans la thèse du même auteur : *Corse traditionnelle et Corse nouvelle*, Lyon, Audin, 1974, 454 p.

En fait, on s'aperçoit assez vite, dès qu'on parle avec les bergers (2), que cette errance est systématique et contrôlée : elle est une technique ; les bergers corses ont développé et exploité l'aptitude naturelle du troupeau à se conduire seul à l'intérieur d'un espace déterminé, sous la conduite de certaines bêtes leaders.

L'enquête linguistique le confirme ; il existe en Corse au moins deux mots pour désigner le territoire de pacage d'un troupeau : le « *rughjone* » désigne l'espace sur lequel le berger a le droit de mener son troupeau, soit parce que ces terrains appartiennent à son village d'origine, soit parce qu'il les a loués à un propriétaire privé. En août et septembre, chaque année, les bergers niolins vont dans les zones de « *piaggia* » pour louer ces terrains (on dit « *fà u rughjone* »). Mais, à côté de cette notion juridique et économique du pacage, il en est une autre qui fait référence à la pratique spontanée du troupeau : l'« *imbestita* ». C'est l'espace habituellement parcouru par le troupeau, celui qu'il occupe chaque jour, et dans lequel il se tient toute la saison, sauf événement exceptionnel (3). Il va sans dire que cette notion ne peut entrer en pratique que là où il y a assez d'espace pour que chaque troupeau détermine son « *imbestita* » sans interférence avec celles des troupeaux voisins. C'est donc surtout à la montagne, zone de prédilection de la propriété commune, que ce découpage pratique de l'espace est apparent.

Chaque matin les bergers lâchent leur troupeau après la traite ; certains troupeaux vont plus volontiers à la « *sulana* » (adret), d'autres à l'« *umbria* » (ubac). Le berger donne souvent au troupeau une orientation (il lui fait ou non traverser une rivière, le pousse vers l'aval ou vers l'amont), orientation que

(2) Je dois l'apprentissage de ces notions, de leur sens exact, de leurs différences, à la conversation des bergers du Niolu, parmi lesquels notamment J.-P., A et D. Castellani, J.-T. Géronimi, de Castellacce, D. et M. Géronimi, F. Paccioni de Calacuccia, V. Alfonsi, P., J.-T., J.-B., C. et D. Leca, M., A., P.-P. Géronimi, V., J.-B. et J. Négroni, de Bonamanacce, J. Luciani et J.-B. Albertini, de Casamaccioli, P. Siméoni de Lozzi. J'ai eu recours aussi à l'expérience de J. Franceschi qui, sans être Niolin, m'a fait bénéficier de sa parfaite connaissance de la culture traditionnelle corse. Enfin, F. Flori et D.-A. Géronimi ont lu le manuscrit et m'ont fait part de leurs observations.

(3) Il semble que dans d'autres régions de la Corse les sens des deux termes s'inversent. Ainsi, D.-A. Géronimi nous a signalé qu'à Marignana (canton d'Evisa) l'expression *fà l'invistita* signifie louer des pâturages, et qu'au contraire *u rughjone* désigne l'endroit où les bêtes ont l'habitude de se tenir quand elles sont en liberté. Il reste que la différence des deux sens, et des deux pratiques qu'ils recouvrent, est maintenue et se trouve par là confirmée.

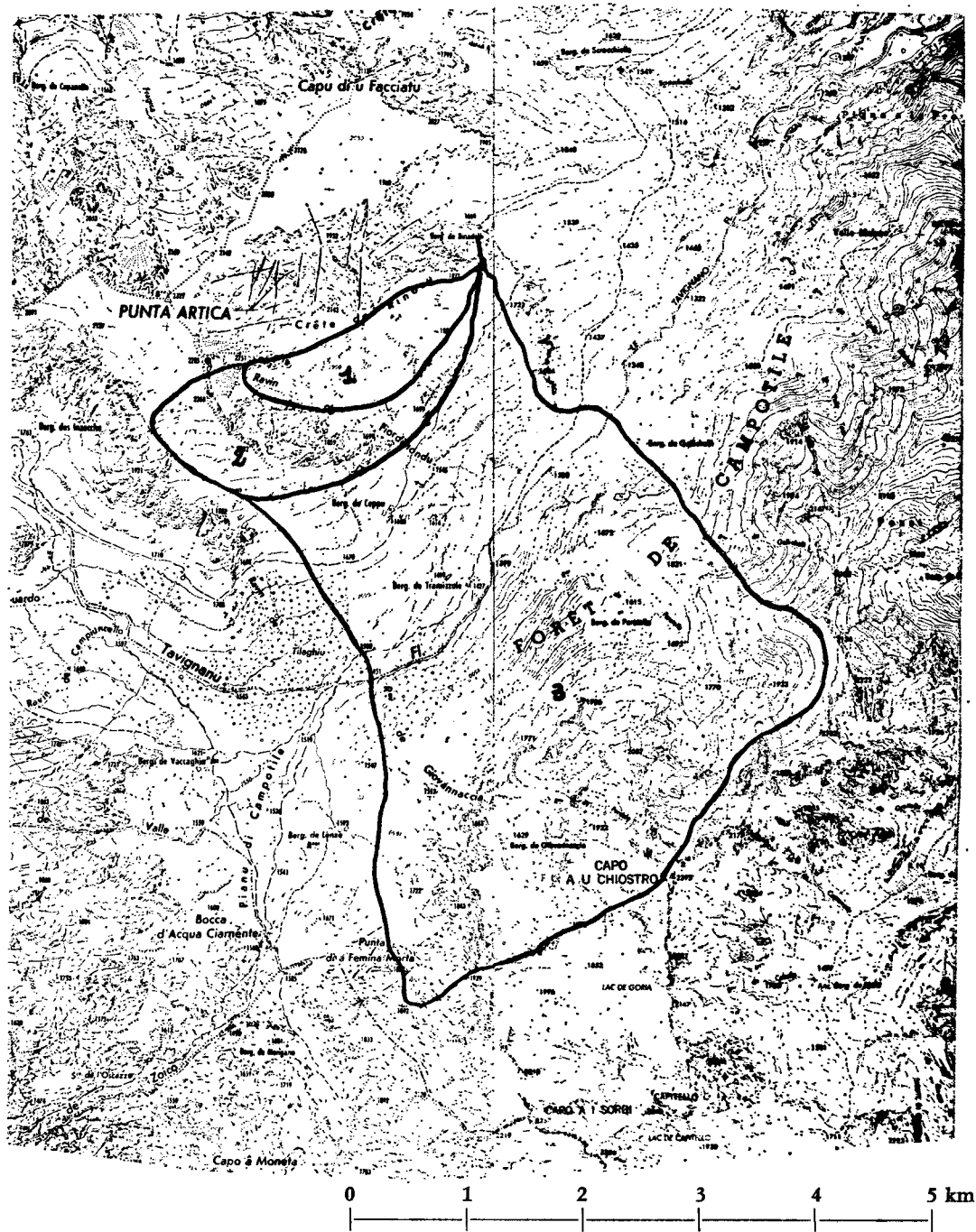
le troupeau garde plus ou moins dans la journée, mais qui permet de le retrouver plus facilement le soir, quand il faut aller le chercher. L' « imbestita » c'est à la fois le trajet parcouru par le troupeau dans la journée, l'orientation donnée au départ par le berger, et le point le plus éloigné du parcours du troupeau, par rapport à la bergerie, l'endroit où on le récupère, le soir. Ces trois sens, différents mais assez proches, éclairent une pratique dont nous saisissons mieux maintenant les contours.

Ainsi, par exemple, le troupeau de J.P. et D.C., de la bergerie de Binadelli (commune de Calacuccia) se maintient tout le jour à la « sulana », en tournant sur les flancs de la Punta Artica ; face à l'est le matin, il passe la crête vers le Tavignano, le traverse et remonte vers la crête du Capu a u Chiostru. et s'en retourne par le versant exposé aux rayons du couchant. Son « imbestita » frôle, sans la toucher, l' « imbestita » des troupeaux des bergeries de l'Inzecche et du Ceppu. Au total, cette « imbestita » quotidienne représente en moyenne une dizaine de kilomètres. Le rayon s'en allonge au fur et à mesure que la saison s'avance, que les bêtes tarissent et éprouvent moins le besoin de se faire traire (cf. carte I).

Mais, à la fin de l'été, quand le troupeau est livré à lui-même, il redescend vers le Tavignano, le traverse et remonte vers la crête du Capu a u Chiostru. Quand les bergers doivent aller chercher le troupeau, le plus dur de leur tâche consiste à lui faire repasser le Tavignano ; néanmoins le troupeau s'aventure rarement au-delà de la crête du Capu a u Chiostru. Cette plus grande « imbestita » peut représenter un parcours d'une vingtaine de kilomètres, quelquefois plus.

Cette première approche linguistique se trouve confirmée par les techniques de reproduction du troupeau. Un bon berger doit, autant que possible, conserver toujours le même « noyau » de chèvres ou de brebis, c'est-à-dire s'efforcer de n'avoir dans son troupeau que des bêtes nées de mères du troupeau ; à la limite, l'idéal serait que toutes les bêtes soient issues d'une seule bête-souche initiale. Ce noyau porte un nom précis ; pour un chevrier on dit « e capre patronale » (« les chèvres du patron ») (4) par opposition aux bêtes qu'on a achetées à d'autres bergers, « capre cumpradicce » (« chèvres d'achat »).

(4) On dit aussi *a radice* (la racine, la souche). En fait, les bergers niolins qui connaissent les dangers d'une endogamie excessive, « mélangent les sangs » en introduisant périodiquement dans le troupeau des boucs ou des béliers nouveaux, qu'ils se prêtent les uns aux autres.



CARTE I

L'« IMBESTITA » D'UN TROUPEAU DE CHEVRES NIOLIN
DE LA BERGERIE DE BINADELLI (années 1971-1972)

- 1 : « imbestita » en début d'estivage (juillet).
- 2 : « imbestita » en fin de période de lactation (mi-août).
- 3 : « imbestita » en fin d'estivage (début octobre).

De celles-ci on se méfie toujours car elles s'intègrent plus ou moins au troupeau, continuent de former une « reghia » et ont toujours tendance à s'isoler du noyau. Pour éviter ces ennuis il est donc recommandé d'avoir un troupeau aussi homogène que possible. Cette recherche de l'homogénéité du troupeau est bien entendu le correctif à l'autonomie qui lui est laissée. Puisque la tendance d'une chèvre ou d'une « reghia cumpradiccia » est de retrouver son « imbestita » d'origine, un troupeau composite est toujours menacé d'éclatements ; éclatements qui se traduisent par l'ensauvagement des bêtes ainsi dispersées. Les troupeaux de chèvres corses (la remarque n'est pas valable pour les brebis qui s'isolent moins et sont plus vulnérables aux attaques du renard) vivent ainsi toujours à proche distance d'un ensauvagement endémique qui est moins un état naturel que le sous-produit de l'élevage lui-même. La montagne corse est parcourue de bandes de chèvres ensauvagées que les bergers n'ont d'autres ressources que de tirer au fusil.

Sans aller jusqu'à ce point extrême où les liens se rompent, l'autonomie du troupeau est assez grande pour imposer parfois au berger le site de sa bergerie d'été. Je connais ainsi un berger qui, en acquérant un nouveau troupeau, dut changer de bergerie pour s'installer près de l'« imbestita » de son troupeau. Le troupeau transhume aussi selon un itinéraire qui ne lui est pas imposé par le berger et à son rythme propre : du Filosorma au Niclu, les chemins de transhumance coupent à travers la montagne par les cols de Capronale et Guagnerola (carte II). J'ai pu constater, en suivant la transhumance d'été d'un troupeau de chèvres, que le berger se contente de suivre son troupeau sans le pousser ni l'arrêter. Pendant les deux jours et demi que dura la transhumance, nous ne rejoignîmes le troupeau qu'aux haltes du soir, et, bien qu'il y ait eu plusieurs chemins possibles, le troupeau arriva seul et groupé aux abords du village. En 40 km de parcours nous n'avons perdu d'autre bête qu'une « capra cumpradiccia » qui, en passant près de son « imbestita » d'origine, quitta le troupeau avec son chevreau.

Ces faits appellent une réflexion d'ordre général : indiscutablement, on se trouve en face d'un système pastoral dont certaines techniques au moins sont extrêmement archaïques ; peut-être l'un des derniers vestiges de proto-élevage méditerranéen (5), qui aurait disparu ailleurs et se serait maintenu ici

(5) Rappelons que A. Leroi-Gourhan distingue plusieurs types d'élevage, différenciés par la forme qu'y prend la liaison du groupe humain au groupe animal. Le proto-élevage est caractérisé par « la liaison de l'éleveur à un animal conservé dans son biotope et son comportement naturels ». L'élevage pastoral, par « la liaison de l'animal à un éleveur nomade, symbiosé à des collectivités agricoles ». L'élevage semi-pastoral et l'élevage agricole, enfin, sont fondés sur la liaison de l'animal à un éleveur-agriculteur sédentaire (*Le geste et la parole*, t. I, p. 307).

en raison de circonstances particulières. Les conditions naturelles du proto-élevage, telles que les définit A. LEROI-GOURHAN, sont en tout cas réunies ici : ce qu'il dit du milieu et du relief dans lequel évoluent les derniers troupeaux de rennes peut s'appliquer, malgré les différences de climat, à la Corse :

« Le relief montagneux est découpé en vallées rapides qui, sur quelques dizaines de kilomètres, canalisent et isolent les migrations des troupeaux entre les pâtures élevées de l'été et le bas pays fréquenté en hiver. Les mêmes troupeaux montent et descendent chaque année, encadrés par les pâtres qui assurent la protection des animaux sans modifier sensiblement leur comportement naturel. Les conditions du passage à l'élevage sont assurées par le fait qu'elles cadrent ici avec les limites du territoire du groupe humain, s'insèrent dans les trajets normaux des herbivores et même dans les campagnes d'acquisition des produits végétaux complémentaires. Les conditions réalisées dans le nord de l'Irak pour la chèvre correspondent exactement à celles encore réunies pour le renne, et il y a une forte probabilité pour que le proto-élevage soit né dans les montagnes (6). »

Il est hors de question, bien entendu, de parler d'un proto-élevage en Corse, en 1972. Ce qui est en question, ce sont les techniques de conduite du troupeau et, par voie de conséquence, d'organisation du travail. Pour mieux saisir l'originalité et les enseignements de cette forme corse de pastoralisme, il faudrait que nous en sachions plus que nous n'en savons sur le pastoralisme alpin, pyrénéen, sarde, grec, kabyle. Ce qui est certain, c'est que, dès l'Antiquité, la Corse présente le tableau d'une société et d'une économie primitives. Alors que la Grèce, l'Italie, l'Afrique punique connaissent depuis longtemps l'agriculture, le travail servile, l'exploitation des mines, le commerce, l'industrie, DIODORE de SICILE décrit en Corse une économie de chasse, de collecte et de proto-élevage :

« Les habitants de cette île se nourrissent de miel et de chair que le pays leur fournit abondamment. Ils vivent ensemble selon les règles de la justice et de l'humanité, contrairement aux mœurs de tous les autres Barbares. Celui qui trouve le premier des ruches de miel sur les montagnes et dans le creux des arbres ne se voit disputer sa propriété par personne. Les propriétaires ne perdent jamais leur troupeaux marqués par des signes distinctifs, lors même que personne ne les garde (7). »

(6) A. LEROI-GOURHAN : *Le geste et la parole*, Albin Michel édit., tome I, 1964, pp. 224-225.

(7) DIODORE de SICILE : *Histoire universelle*, livre V, ch. 79.

La Corse a, depuis ces temps heureux, connu l'agriculture, les grands domaines privés, le travail salarié, le commerce, l'industrie ; sans parler de la colonisation et, de loin en loin, de l'occupation intensive des plaines littorales. Plus profondément, les techniques agricoles ont pénétré tous les villages, au point qu'il serait faux d'opposer un Corse agriculteur et un Corse pasteur, sans nuancer et relativiser l'opposition. Car celle-ci est beaucoup moins entre deux formes d'activité qu'entre deux formes de statut économique ; les deux personnes qui s'opposent ce ne sont pas tellement l'agriculteur et le berger que le propriétaire terrien et le propriétaire de troupeau. Entre agriculture et pastoralisme le mélange est intime, et les deux activités sont exercées parallèlement aux différents lieux de séjour (« piaggia », village de montagne, haute montagne) selon une division du travail intrafamiliale dont BIGOT donne un exemple précis dans sa monographie de Bastelica (8). Ce qui caractérise cette agriculture méditerranéenne montagnarde, c'est sa finalité de subsistance et son aspect d'horticulture, dû aux faibles surfaces cultivables, à la nécessité de maintenir et parfois de remonter la terre sur les pentes. R. DUMONT, qui a bien vu ce mélange d'activité pastorale et d'activité agricole, parle d'une « civilisation horto-pastorale » (9). Déjà, F. ROBIQUET, dans ses *Recherches Historiques et Statistiques sur la Corse* (1835), notait qu'à la fin du XVIII^e siècle, sur 380 communautés insulaires, 6 seulement étaient exclusivement pastorales, les autres connaissant une économie mixte.

Il y a pourtant quelque chose qui n'a guère changé dans le tableau dressé par Diodore de Sicile ; c'est l'évocation de la vie pastorale, qui est conforme à ce qu'on peut observer aujourd'hui. On peut donc poser la question : comment ces techniques de proto-élevage ont-elles survécu à la disparition de l'économie de chasse et de cueillette dans laquelle elles étaient imbriquées ? Comment se sont-elles intégrées dans le cadre techno-économique de l'agriculture et de l'industrie ? Il y a en effet quelque sujet d'étonnement à constater le maintien de techniques et de modes de vie archaïques (conduite du troupeau, habitat en bergerie, fabrication du fromage et du « brocciu ») qui se sont intégrés, sans changement, dans un ensemble économique qui débouche, avec Roquefort, sur le marché international des produits alimentaires de luxe.

(8) M. BIGOT : *Paysans corses en communautés. Porchers-bergers des montagnes de Bastelica* (coll. « Les ouvriers des deux mondes », dirigée par F. Le Play), Paris, F. Didot, 1889, 73 p. Réédition Bastia, « U Muntese », 1971.

(9) R. DUMONT : « Une agriculture méditerranéenne traditionnelle : la Corse », *Revue du ministère de l'Agriculture*, n° 77, décembre 1952.

Il faut, pour comprendre ces survivances, faire intervenir un déterminisme historique complexe dans lequel le statut juridique de la propriété du sol, des troupeaux, et les gages communautaires qui s'y rattachent jouent un rôle déterminant. Au fur et à mesure que l'on remonte dans le temps, le cadre juridique de la propriété du sol s'élargit, la notion de propriété privée s'estompe, les droits d'usage communautaire, ethniques même, pourrait-on dire, s'affirment. Les *Statuti Civili e Criminali di Corsica*, établis au milieu du XVI^e siècle, précisent, en leur chapitre XXXIV, que toutes les terres ouvertes de l'île, « agri, pasture, erbaggi, e gualdi » sur lesquelles on ne peut trouver un droit de propriété sont communes à tous les Corses et à tous les habitants de la République de Gênes, la République conservant sur ces terres un droit de propriété éminente.

Dans le même ordre d'idées, le texte d'une requête des Nobles Douze, de 1587, relative aux inféodations des plaines maritimes relevant des « pieve » de Coarsina, Cursa, Castello, rappelle que « lesdites pieve, et en outre celles de Talcini, Venaco, Niolo, Giovellina, Vallerustie, et n'importe quelle autre, se réfugient l'hiver avec leur bétail dans lesdites plaines côtières, la neige les empêchant de subsister dans leur pays qui est montagneux » (10).

On peut donc parler, à cet égard, d'une conception « ethnique » des droits sur le sol ; en tout cas, le cadre de ces droits dépasse nettement l'horizon de la communauté et même de la « pieve » ; il est celui des mouvements de transhumance et de la complémentarité des terroirs entre les trois zones étagées : la haute montagne, lieu des pacages d'été, la moyenne montagne et les collines, lieu d'établissement des villages, de la châtaigneraie, de l'oliveraie, les plaines littorales, terres à blé, à vigne et pacages d'hiver.

De cet état de droit ancien il reste encore des traces dans la situation actuelle des biens communaux. D'abord par leur importance quantitative. La Corse est un des départements français qui possèdent le plus de biens communaux ; c'est vrai notamment dans les régions de montagne ; à la fin du XVIII^e siècle, les pieve de Corte, Venaco, Niolo possédaient plus de 70 % de leur territoire en terrains communaux. Encore aujourd'hui, dans le Niolu, cette proportion est de près de 60 % (13.500 ha de communaux sur les 23.600 que

(10) Cité par F. ETTORI in *Histoire de la Corse* (sous la direction de P. ARRI-GHI), Toulouse, Privat édit., 1971, p. 303.

compte le canton de Calacuccia) ; à quoi s'ajoutent 17.000 ha de communaux dans les communes de Manso et Galeria, traditionnellement dénommés Sia, Filosorma, Marsolino, et qui constituent le débouché maritime du Niolu. Outre ces ordres de grandeur importants, le statut de ces communaux est significatif. Car très souvent ils ne sont pas situés sur le territoire même de la commune, mais fort loin. C'est le cas notamment pour la commune montagnarde du Sud, Serra di Scopamène, étudiée par M. J. POMPONI (11). C'est le cas, on vient de le voir, pour les possessions niolines du Sia et du Filosorma ; autrefois possédées en commun, elles ont été partagées en 5 lots de même taille attribués aux cinq communes. Dans le Niolu même, il n'est pas rare de voir des bergers d'une commune faire pacager leurs troupeaux et construire leur bergerie sur le territoire « légal » d'une commune voisine. Ça n'a aucune importance, car on se fie à l'usage et au droit immémorial des uns et des autres.

De la même manière, la propriété privée du sol est souvent grevée d'usages et servitudes relatifs au parcours des troupeaux. Les droits du propriétaire particulier s'exercent sans entraves sur deux sortes de biens : la maison et les jardins, d'une part, le troupeau, d'autre part. Entre ces deux pôles (exclusifs l'un de l'autre d'ailleurs, puisque la maison et le jardin sont le domaine du clos, et que le troupeau erre en liberté la plus grande partie de l'année) s'étend la zone des biens qui sont plus ou moins soumis à servitudes et à contrôle communautaires. Il y a d'abord les terrains incultes, maquis, landes et bois, dans lesquels le parcours traditionnellement est libre. Encore, dans certaines communautés, est-il contrôlé par des gardiens du bien commun (12). Puis, les terres en jachère (« terreni vecchi ») sur lesquelles le pacage est permis le temps de la jachère. Enfin viennent les terrains cultivés : d'abord les zones fixées collectivement par la communauté pour les plantations de céréales et graminées : les « prese », soumises à la surveillance des « guardiani di prese » élus par la communauté, responsables devant elle des délits commis. Une fois les récoltes levées, les « prese » étaient ouvertes au pacage. A l'intérieur de la zone de la presa un particulier pouvait clôturer un terrain communal qui devenait alors aussi inviolable qu'une propriété privée, le temps qu'il était cultivé. Il y avait enfin les « circoli », zones plantées en arbres, et les vignes, qui avaient leurs

(11) J. POMPONI : *La vie rurale de deux communes corses : Serra di Scopamène et Sotta*, La Pensée Universitaire édit., Aix, 1962, 176 p.

(12) Sur cette institution des « gardiens » communautaires, voir l'ouvrage de P. EMMANUELLI : *Recherches sur la Terra di commune*, Tacussel édit., Aix, 1958, 263 p., qui donne de nombreux documents intéressants.

propres gardiens pour les protéger non seulement du bétail errant, mais aussi et surtout du vol. Dans les « circoli » de châtaigniers et d'oliviers, une fois la récolte levée, les troupeaux (en particulier les troupeaux de porcs) pouvaient pénétrer. L'institution des gardiens des châtaigniers a subsisté dans le Niolu jusqu'à la guerre de 1914.

On voit assez par là que l'errance des troupeaux, et notamment des troupeaux de chèvres (qu'aucune clôture, à moins qu'elle ne soit très haute, ne saurait arrêter) a déterminé l'institution de gardiens destinés non à conduire les troupeaux, mais à les repousser ; en quelque sorte des pâtres « en creux ».

On devine au passage l'une des racines économiques de la politique municipale traditionnelle : dans les zones où la propriété communale domine, posséder le pouvoir municipal, c'est avoir la haute main sur l'organisation économique de la communauté tout entière et de chacun de ses membres en particulier ; source d'abus toujours possibles et de rancunes tenaces qui colorent la redistribution périodique du pouvoir d'un climat passionnel. Là, au contraire, où la propriété privée était importante, un grand propriétaire pouvait, en tolérant sur ses terres les troupeaux de ses amis politiques, s'en faire des clients dévoués. C'est ainsi qu'un notable de Saint-Florent expliquait la stratégie politique de sa famille à Bourde, à la fin du siècle dernier :

« ... Dans certains villages, nos terres sont si bien mêlées à celles du reste des habitants que si nous les interdisions aux bêtes, le pâturage serait impossible à tout le monde. Le sol reste en friche un an, souvent deux ans sur trois : pendant ce temps nous laissons librement pâturer. Nos bois sont de même à l'abandon : y va ramasser qui veut de nos amis. Cette tolérance, indispensable à leur genre d'existence, nous attache encore trois cents autres électeurs. Ils forment avec les premiers le noyau des fidèles, de ceux dont nous sommes sûrs. Jadis ils nous auraient suivi à la guerre ; maintenant ils nous suivent au scrutin (13)... »

Ici, loin que la propriété privée constitue une entrave au libre parcours des animaux, elle est transformée, par la volonté du propriétaire lui-même, en propriété « quasi communale ».

On pourrait dire tout aussi bien que, dans un certain nombre de cas, c'est l'inverse qui se produit : la propriété communale est gérée par le clan qui pos-

sède le pouvoir municipal. Tant il est vrai que c'est dans l'organisation sociale qu'engendre le clan que se coulent la vie de la communauté et les relations fondamentales entre ses membres.

Parfois, cependant, un grand propriétaire terrien se préoccupe d'agriculture intensive et de rentabilité. Le conflit avec le berger est alors inévitable et total : il ne porte plus sur les abus de l'errance contre lesquels l'institution de gardiens suffit. L'errance du troupeau dans son principe même est condamnée ; elle se transmet même au berger, hors-la-loi parce que hors la propriété, vite assimilé dans son errance au bandit avec lequel il partage la montagne. C'est le portrait qu'en dresse, vers le milieu du siècle dernier, un représentant de la bourgeoisie terrienne corse, R. CARLOTTI ; après une évocation idyllique de la vie du berger dans les montagnes, il poursuit :

« Si nos bergers pouvaient continuer ce genre de vie pendant le reste de l'année, si leurs mœurs étaient douces et leurs chaumières l'asile de l'innocence et de la simplicité, et non pas le refuge des bandits, ils soutiendraient avec avantage le parallèle des bergers de l'ancienne Arcadie qui n'ont jamais existé que dans l'imagination des poètes ; nous pourrions montrer avec orgueil, à l'Europe étonnée, le type de ces hommes qui remplissent de leur heureuse destinée les églogues de Théocrite et de Virgile. Nous serions les premiers à leur consentir la jouissance et même, si l'on veut, la libre domination des montagnes.

« Mais, hélas ! une fois dans les régions intermédiaires ou dans la plaine où le force à descendre le changement de saison, notre berger contracte d'autres habitudes, revêt un autre caractère : il n'est plus le même homme. N'ayant d'autre moyen d'entretenir son troupeau que de le mener sur les propriétés d'autrui, il est obligé de le suivre de près, de le surveiller et, à l'occasion, de le défendre contre l'agression des propriétaires qui, souvent, n'ont d'autre parti à prendre pour soustraire leurs champs à la dévastation.

« Rustre, et peu fait aux idées de justice et de droit, il trouve étrange que le troupeau qui le nourrit, lui et sa famille, auquel il est rattaché par le double lien de l'intérêt et d'une affection réelle, ne puisse profiter des pâturages partout où il en trouve. Il s'irrite à son tour, et de la dévastation des propriétés aux attentats contre les personnes il n'y a qu'un pas qu'il franchit malheureusement avec d'autant plus de facilité que sa vie a plusieurs points de contact avec celle du bandit.

« En effet, le berger est, comme le bandit, en guerre avec la société ; la guerre de celui-ci est ouverte, celle du premier, pour être sourde, n'en est pas moins une guerre, car, pour le propriétaire, point de milieu entre ces deux extrêmes : ou compromission personnelle, ou pillage de sa propriété ; le berger couche comme le bandit à la belle étoile, couvert seulement de son pelone ; comme le bandit, il est soumis aux vicissitudes des saisons qui le font errer sans cesse de la plaine à la montagne et de la montagne à la plaine ; comme lui, il n'a de rapports qu'avec la classe qui est encore étrangère aux bienfaits de l'éducation ; il ne connaît le plus souvent la classe aisée, celle qui, en Corse, reçoit une première ébauche de civilisation, que pour répondre à des demandes judiciaires et s'en séparer avec des sentiments encore plus hostiles qu'auparavant (14). »

Avec ce dernier témoignage se trouve atteint le point extrême d'incompatibilité entre le pastoralisme archaïque et les exigences d'une agriculture intensive. On ne peut savoir ce qui se serait passé si les projets de R. CARLOTTI avaient pris corps (15). Ce qui est sûr, c'est que l'agriculture corse a connu, à partir de la fin du XIX^e siècle, un déclin inexorable, qui fut peut-être la dernière chance des bergers. Dans un pays revenu au stade de la friche, le libre parcours posait de moins de problèmes, et l'économie pastorale ovine, relancée de l'extérieur par la demande roquefortoise, connut dans l'entre-deux guerres une prospérité relative ; R. DUMONT parle du « triomphe du berger ». Triomphe provisoire et illusoire dans un pays démographiquement affaibli. Après un temps de latence, les terres libérées par l'extinction de l'agriculture traditionnelle ont été réoccupées par une agriculture moderne, intensive, viticole et fruitière. La plaine orientale, libérée de la malaria après la Deuxième Guerre mondiale, a été mise en valeur sous une forme qui exclut le pacage des troupeaux transhumants. Si l'on songe que la superficie plantée en vignes a quintuplé en 10 ans, on mesure l'ampleur et l'acuité des problèmes.

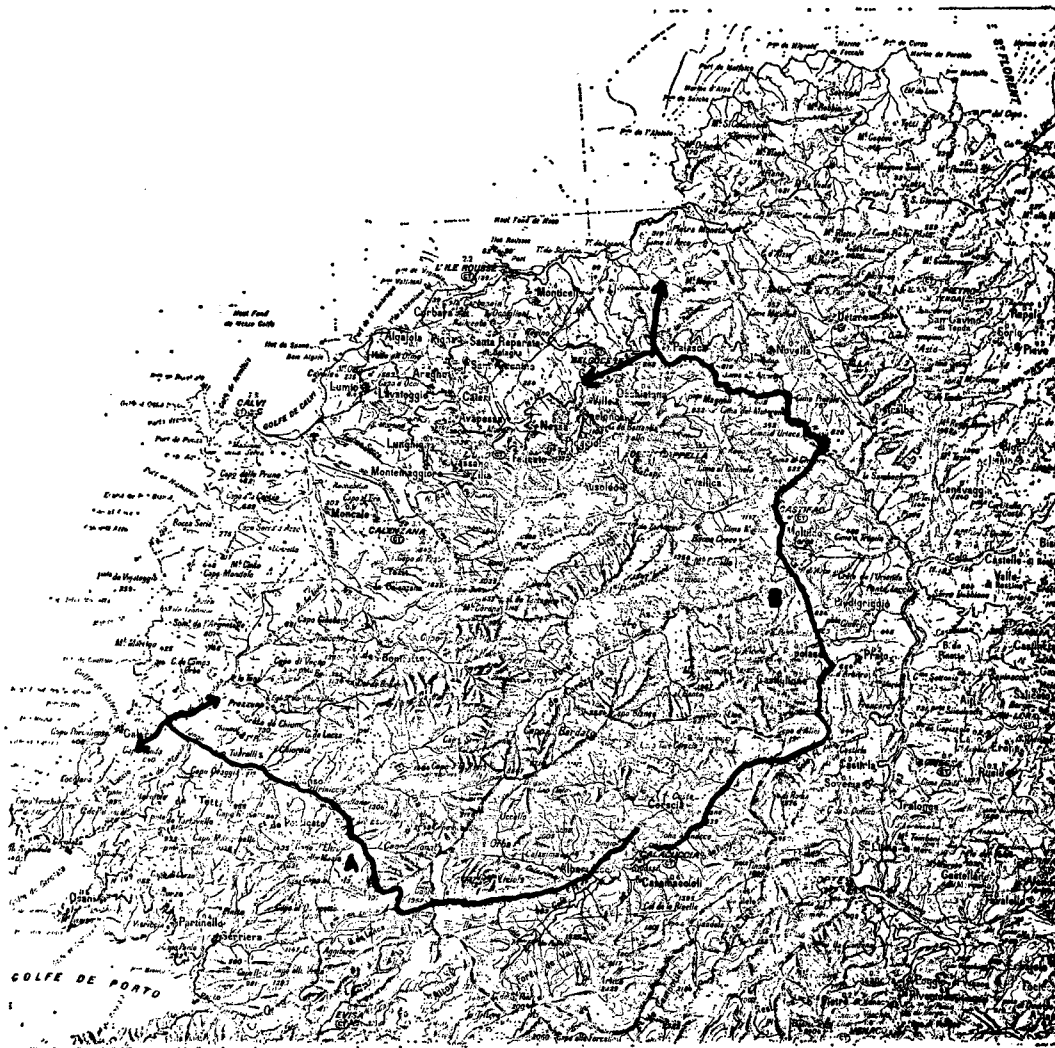
(14) R. CARLOTTI : « De l'état de la police rurale et de l'agriculture en Corse », *Journal de la Corse*, 1845-1846. Le texte cité a paru dans le numéro du 17 février 1845 (Archives départementales, Ajaccio).

(15) Peut-être est-il possible, vers la fin du XIX^e siècle, de renverser le rapport immémorial qui jouait en faveur de la montagne. Le démarrage économique des régions de collines, Cap et Balagne, au XVIII^e siècle, ouvrait cette perspective. Ecrasée par la concurrence de l'agriculture métropolitaine, handicapée par l'insularité, l'agriculture corse sombra, entraînant avec elle l'industrie insulaire naissante. La guerre de 1914-1918, avec ses conséquences économiques et surtout démographiques particulièrement sensibles dans l'île, lui porta le coup de grâce. Cette conjoncture des années 1880 a fait l'objet d'une étude inédite de Max CAISSON.

En montagne, un problème d'un autre ordre est posé à l'occasion de la mise en place du Parc Naturel Régional de la Corse qui prend en écharpe l'île, de Porto-Vecchio à Galeria. La création d'un Parc Naturel Régional est, dans son principe, une chose positive : la protection de la nature, la rénovation de l'économie pastorale, le développement culturel des régions montagnardes sont des objectifs hautement louables. Ajoutons que l'administration du Parc a fait jusqu'ici des efforts pour gagner la sympathie des populations. Malgré ces aspects positifs, il reste pour de nombreux bergers que le Parc est la première instance de tutelle administrative qui s'efforce d'exercer un contrôle effectif sur des territoires qui, aussi loin qu'on remonte dans le passé, n'ont jamais appartenu qu'aux bergers. Si l'on peut comprendre la réaction d'un certain nombre de bergers, il faut replacer cette initiative dans une perspective historique « longue ».

Mais, en fait, s'il y a une menace, elle n'est pas dans le Parc en lui-même ; elle est dans le tourisme de profit qui, jusqu'ici, n'avait touché que les côtes et qui risque de s'implanter dans la montagne. Pris entre les spéculations des marchands de paysage à la montagne, et les spéculations des viticulteurs à la plaine, le berger corse voit, d'année en année, se rétrécir son espace et sa liberté.

L'exposé qui précède n'a pas fait de différence explicite entre l'élevage des chèvres et l'élevage des brebis. C'est qu'aujourd'hui les deux techniques ont tendance à s'uniformiser. Autrefois, cependant, les différences étaient mieux affirmées. Ainsi, par exemple, pour les bergers de brebis qui transhumaient en automne du Niolu vers la Balagne, les itinéraires n'avaient pas la simplicité naturelle de ceux que prenaient les chevriers pour aller dans le Filosorma et la Sia. Les bergers qui allaient en Balagne empruntaient la Scala di Santa Regina, passaient à Popolasca, coupaient la montagne pour déboucher à Ponte di Caccia, traversaient le terroir de la pieve di Caccia a Moltifao, reprenaient les chemins de montagne jusqu'au-dessous du col de San Colombano d'où ils redescendaient en Balagne. Ce chemin est encore emprunté aujourd'hui par quelques bergers de brebis. Il évitait le plus possible les zones cultivées, mais impliquait la surveillance constante du troupeau qu'on ne pouvait laisser choisir seul son chemin. On a donc là une forme de transhumance plus « classique », dans laquelle le berger garde d'un bout à l'autre le contrôle du troupeau, et qui n'a pas grand-chose de commun avec les formes de transhumance proto-pastorales des chevriers. On peut même se demander si les dif-



CARTE II

TRAJETS DE TRANSHUMANCES NIOLINES

A : par les cols de Capronale et Guagnerola (route des chevriers).

B : par la pieve de Caccia (route des moutonniers essentiellement).

férences de comportement entre chèvres et brebis, leur besoin d'alimentation différente n'ont pas depuis très longtemps introduit un clivage entre les techniques d'élevage des deux espèces ; c'est toujours à l'élevage chevrier que sont pris les exemples les plus nets de techniques proto-pastorales ; dans le Niolu, autrefois, les bergers de brebis restaient tout l'été à la montagne et faisaient rentrer le troupeau tous les soirs à la bergerie, alors que les chevriers lâchaient leurs bêtes au milieu de l'été, tout comme maintenant. Dans un autre sens, la forte proportion du cheptel caprin dans le cheptel global a pu entraîner la « contamination » des deux sortes de techniques. Un fait qui renforcerait cette hypothèse c'est que, dans le Niolu, la plupart des bergers ont une égale aptitude à l'un ou l'autre élevage et les ont souvent pratiqués successivement au cours de leur vie.

On mesure peut-être mieux maintenant la complexité d'un système pastoral qui ne se laisse pas aisément réduire à une seule formule : associant là où c'est possible la technique de l'errance surveillée et de la transhumance libre à des formes plus « dirigistes » quand la protection des cultures prend le pas sur les soins du troupeau. On a vu que la survivance de ces techniques archaïques renvoie à un certain état de la propriété et du droit coutumier. Néanmoins cette explication n'est qu'à demi satisfaisante : elle consiste plutôt dans la mise en corrélation de deux instances que dans l'explication de leur genèse. Il faut donc aller plus loin et se demander pour quelle raison la propriété et les droits collectifs ont joué un si grand rôle en Corse.

Pour ce faire il faut, dans une ultime « navette » entre la géographie, l'histoire et l'ethnologie, revenir sur le relief particulier de l'île et sur l'équilibre spécifique qui en découle. « Une montagne dans la mer. » La formule lapidaire de Ratzel définit mieux la Corse qu'elle ne la décrit, car tout n'y est pas montagne, mais il est vrai que l'ombre de la montagne est partout. On ne peut nier l'importance de la plaine orientale, large à certains endroits de près de 12 km, mais son occupation a été intermittente et sans cesse troublée ; plaine de colonisation, elle n'a jamais été acquise de façon durable, défendue qu'elle était par la malaria, surveillée de près et toujours reconquise par les bergers montagnards.

Mais ce qui manque le plus à la Corse, ce ne sont pas les plaines littorales, c'est la zone des collines, si largement présente en Provence et en Italie ; elle existe certes, en Balagne, en Casinca, dans le Cap et dans le Sartenais, mais

elle n'a pas acquis dans l'histoire corse le poids spécifique qui aurait permis le développement d'une civilisation fondée sur l'horticulture, la viticulture, l'oléiculture. Dans ses grandes lignes, l'économie corse est restée prioritairement pastorale et montagnarde ; encore à la fin du XIX^e siècle, la plus forte densité de population se situe entre 500 et 800 mètres, c'est-à-dire dans une zone qui s'apparente à la montagne.

Si l'on ajoute à ces traits l'insularité et le caractère colonial qui a marqué toute l'histoire de la Corse, on comprend mieux qu'elle ait pu conserver jusqu'au milieu du XX^e siècle des traits de pastoralisme extrêmement archaïques et bien vivants. En essayant de rendre compte de cet archaïsme, on s'aperçoit qu'il n'a pas de déterminisme simple et qu'il faut, pour épuiser la signification d'un fait technique apparemment anodin, le « lire » dans plusieurs dimensions à la fois. Dans notre cas, l'errance surveillée et réglée du troupeau renvoie simultanément à l'étude du comportement animal (à la fois le comportement grégaire et l'autonomie du troupeau en tant que tel) ; à l'étude du relief (vallées encaissées, pénétrant profondément la masse montagneuse, à pente rapide, canalisant les mouvements migratoires naturels des troupeaux ; par ailleurs, prédominance de la montagne et de ses modes de vie) ; à l'histoire globale des civilisations méditerranéennes (passage de l'économie de chasse-collecte à l'économie agro-pastorale) ; à l'histoire du droit et des mœurs (persistance de la propriété et des droits collectifs).

L'errance du troupeau apparaît donc à la fois comme un écho affaibli de techniques proto-pastorales qui plongent dans le plus vieux fond culturel des peuples méditerranéens, et comme un véritable archaïsme, au sens où nous l'avons défini, intégré à des systèmes économiques qui ont fait une place à l'agriculture et à l'exploitation intensive des plaines littorales ; elle s'y déploie avec sa cohérence techno-économique, elle y engendre les contradictions dont témoigne le texte de R. CARLOTTI. Portée par le statut juridique de la propriété commune, les usages et le système de valeurs qui en découlent, médiateurs privilégiés dans ce déterminisme complexe, elle a pu se maintenir jusqu'à nous.

A essayer de la saisir dans toutes ses dimensions, le géographe, l'historien, l'économiste, le zootechnicien, l'ethnologue peuvent contronter utilement leurs temps, leurs rythmes, leurs déterminismes d'amplitudes différentes mais dont l'indéchirable imbrication constitue la trame du vécu quotidien. Cette collabo-

ration devient enrichissante dès lors que leurs apports, quittant le domaine des idées générales, deviennent suffisamment précis pour se féconder mutuellement.

Fidèle à l'enseignement de Charles PARAIN, j'ai tenté de montrer que si on ne fait pas intervenir la dimension historique on risque de télescoper, dans un présent intemporel, des techniques d'élevage archaïques certes, mais non anachroniques et dont il faut bien montrer comment elles ont pu survivre dans des contextes socio-économiques différents. Inversement, une perspective historique qui ne risquerait pas ses regards jusqu'aux horizons les plus lointains et les plus vastes, là où le destin des hommes se fond (et se fonde) dans l'ordre des choses, risquerait de perdre, dans l'enchevêtrement des périodes, les traits généraux de ce pastoralisme. En vérité, c'est à travers l'évolution historique que les traits structuraux de ce pastoralisme corse se dégagent dans leur originalité : la combinaison horto-pastorale, la contamination des techniques d'élevage ovin par l'élevage caprin, les conflits des bergers et des propriétaires, le statut social des bergers sont des legs de l'histoire. Loin d'opposer structures et événements, il faut donc considérer que partout où elle est possible, la collaboration méthodologique de l'histoire et de l'ethnologie est féconde et indispensable.

Georges RAVIS-GIORDANI,
Université d'Aix-en-Provence,
Centre d'Etudes et de Recherches Ethnologiques
sur les Sociétés méditerranéennes
(C.E.R.E.S.M.)

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- 1969 « Anthropologie et histoire. Réflexions sur l'œuvre de Lévi-Strauss ». In : *La Nouvelle Critique*, Paris, n° 25, pp. 19-24.
- 1970 Dépôt d'un sujet de doctorat d'Etat : *Les communautés pastorales du centre de la Corse*.
- 1972 « Communautés villageoises de la Haute-Viadène ». In : *L'Aubrac*, t. 3 (*Ethnologie contemporaine*, 1), Paris, Editions du Centre national de la Recherche scientifique, pp. 65-93, pl., cartes, tabl.
- 1973 « Le Haut Plateau ardéchois, 1967-1970. Une expérience d'ethnologie du changement social en milieu rural français ». In : *A Magyar Mezőgazdasági Múzeum közleményei 1971-1972* (Proceedings of the Hungarian Agricultural Museum, 1971-1972), éd. I. Wellmann, Budapest, 1973.
- « Ethnologie et politique. Le problème de l'ethnocide ». In : *La Pensée*, Paris, n° 171 (« Ethnologie et marxisme »), octobre 1973, pp. 108-117. « Sur des gabarits de boisselier ». In : *L'Homme, hier et aujourd'hui*. Recueil d'études en hommage à André Leroi-Gourhan. Avant-propos de Marc Sauter, Paris, Cujas, pp. 221-231, il., plan.

En collaboration :

- 1973 G. LENCLUD et G. RAVIS-GIORDANI : « Pour une ethnologie de la Corse. Etat actuel des recherches ». In : *Etudes corses*, Ajaccio, 1^{re} année, n° 1, pp. 221-231, ill., plan.
- Goult en Vaucluse. Communauté villageoise et société rurale*. [Par] H. BALFET, J.-L. PARISIS, G. RAVIS-GIORDANI, F. THUNIN. Avec la collaboration de J. LAQUERRIERE, M. PELTIER, A. SALTIEL., Aix-en-Provence, Université de Provence, Département de sociologie et ethnologie, 170 p., pl., cartes, plans, tabl., diagr., textes musicaux.

A paraître :

- « Typologie et répartition microrégionale des araires en Corse ». In : *Etudes corses*, Ajaccio, 3^e année, n° 3.
- « De la maison aux lointains. Pour une étude des cercles de référence et d'appartenance sociales en Méditerranée nord-occidentale (Cévennes, Provence, Corse) ». In : *Actes du Colloque « Villes et Campagnes en Méditerranée »*, Sénanque, mai 1973.

Recherches en cours :